

Pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité

Les statistiques de la criminalité 2011¹ ont montré une augmentation significative (+18.5% par rapport à 2010) des infractions au Code pénal commises dans le canton de Vaud et de manière générale sur l'arc lémanique. Parmi celles-ci, les infractions contre le patrimoine représentaient 74,2%, celles contre la liberté 17%, celles contre la vie et l'intégrité corporelle 4,2%, celles contre l'intégrité sexuelle 0,8% et celles contre l'autorité publique 0,2%. Dans ce cadre, la police cantonale observait tout particulièrement une hausse importante des cambriolages (+14% des vols par effraction par rapport à 2010). Cette évolution négative de la criminalité a également été constatée au niveau suisse où les infractions au Code pénal (CP) ont augmenté de 6% par rapport à l'année précédente et où l'augmentation était particulièrement marquée pour le vol (+16%)². Enfin, concernant les infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup), celles-ci ont aussi augmenté de 16,4% entre 2010 et 2011 et ont atteint toutes les régions du canton, en particulier les centres urbains et péri-urbains³.

En parallèle, l'introduction du nouveau code de procédure pénale (CPP) le 1^{er} janvier 2011 a suscité de nombreuses critiques concernant sa lourdeur⁴ et la surcharge du travail policier ou celui des magistrats⁵ qu'il implique, mais également à propos de certains de ses effets, notamment quelques difficultés nouvelles pour obtenir des détentions provisoires auprès du Tribunal des mesures de contraintes. Dans le même temps, la nouvelle procédure de l'ordonnance pénale dont la compétence revient au Ministère public autorise désormais ce dernier à édicter des ordonnances pénales sans avoir à entendre les prévenus (art.352 CPP). S'il est vrai que cette procédure peut a priori constituer un gain de temps, reste que du point de vue de la valeur éducative de la sanction et de la prévention de la réitération, cette apparente simplification pourrait en réalité se révéler contre-productive dans les cas où l'exécution d'une sanction ne suit pas directement le rendu d'une ordonnance pénale, elle-même délivrée par la poste et sans comparution du prévenu.

La justice doit assurer un traitement efficace des plaintes et des infractions. De plus, du point de vue de l'effet dissuasif des sanctions et pour prévenir la récidive, il est indispensable que les sanctions puissent être prononcées rapidement et dans un cadre institutionnel clair qui permette au prévenu d'être entendu et de prendre ainsi la mesure des actes pour lesquels il est en cause.

Partant de ces différents constats et dans le but de faciliter le travail du Ministère public, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier :

- La possibilité de développer, là où la petite criminalité est la plus importante, une structure permanente du Ministère public (par un système de tournus fonctionnant 24h/24h, 7j./7j.) spécialisée dans le traitement d'affaires relevant de la criminalité de rue (infractions à la LStup, tous types de vols, dommages à la propriété) en coordination avec l'Office d'exécution des peines, à l'instar de ce qui avait été mis sur pied dans le cadre de l'opération Strada. Le but d'une telle structure serait de permettre au Ministère public de rendre des ordonnances pénales le plus rapidement possible et au prévenu d'exécuter sa peine sans interruption entre le rendu de la

¹ Statistique policières de la criminalité (SPC) du canton de Vaud :

<http://www.vd.ch/autorites/departements/dse/police-cantonale/statistiques/2011/>

² Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2011. Office fédéral de la statistique, 2012.

³ Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence (%) par commune, Source : OFS (2011), Statpop (2010). SPC du canton de Vaud 2012.

⁴ Des révisions en ce qui concerne les dispositions relatives à la rédaction des procès-verbaux ont d'ailleurs été adoptées par l'Assemblée fédérale à la fin septembre 2012.

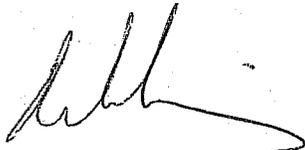
⁵ Lire notamment à ce sujet l'article du 1^{er} octobre 2012 du quotidien 24H « Les procureurs vaudois croulent sous la charge ».

sanction et son exécution pour éviter la récidive et favoriser le caractère dissuasif spécifique de la peine.

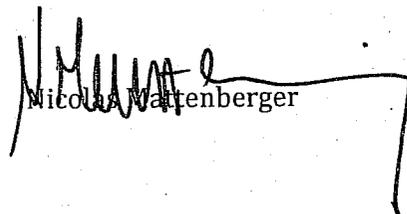
- La faisabilité de mettre sur pied dans le canton de Vaud un Tribunal de comparution immédiate en examinant notamment la compatibilité d'une telle instance avec le CPP. Un Tribunal de comparution immédiate permettrait en effet de traiter plus rapidement que ne le font les tribunaux ordinaires les infractions pénales dont la sanction ne relève pas de la compétence du Ministère public (c'est-à-dire les sanctions excédant six mois de peine privative de liberté et les peines pécuniaires au-delà de 180 jours-amende) mais qui demeurent des infractions relevant de la petite criminalité telle que les brigandages et extorsions les moins graves, lésions corporelles simples et voies de fait. Là encore, la rapidité de l'exécution de la peine augmenterait le caractère dissuasif, spécifique et général de la sanction et diminuerait les risques de réitération. Dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire, une intervention auprès de la Confédération afin de modifier les bases légales dans le sens d'une telle structure pourrait être envisagée et menée de concert avec d'autres cantons intéressés.

Les soussignés demandent le renvoi du présent postulat à l'examen d'une commission.

Au nom du groupe socialiste,



Rebecca Ruiz

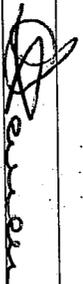


Nicolas Wattenberger

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	<i>C. Aellen</i>	Chappuis Laurent		Epars Olivier	
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie		Favez Jean-Michel	
Apothélosz Stéphanie	<i>Stéphanie</i>	Chevalley Christine	<i>CS</i>	Favrod Pierre-Alain	
Atinger Doepper Claire	<i>Doepper</i>	Chevalley Isabelle		Ferrari Yves	
Aubert Mireille	<i>Mireille</i>	Chollet Jean-Luc		Freymond Cantone Fabienne	
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc		Gander Hugues	
Ballif Laurent	<i>L. Ballif</i>	Christen Jérôme		Genton Jean-Marc	
Bally Alexis		Christin Dominique-Ella		Germain Philippe	
Bendahan Samuel	<i>SB</i>	Collet Michel		Glauser Alice	
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Glauser Nicolas	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Golaz Florence	<i>F. Golaz</i>
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald		Golaz Olivier	
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence		Grandjean Pierre	
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	<i>Brigitte</i>	Grobéty Philippe	
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial		Grognuz Frédéric	
Bory Marc-André		Debluè François		Guignard Pierre	
Brélaz Daniel		Desmeules Michel		Haldy Jacques	
Brélaz François		Despot Fabienne		Haurly Jacques-André	
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory		Hurni Véronique	
Buffat Michaël		Divorne Didier		Induni Valérie	
Butera Sonya	<i>S. Butera</i>	Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane	
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Calpini Christa		Dupontet Aline	<i>A. Dupontet</i>	Jobin Philippe	
Capt Gloria		Durussel José		Jungclauss Delarze Suzanne	
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier 

Kunze Christian

Labouchère Catherine

Lachat Patricia

Luisier Christelle

Mahaim Raphaël

Maillefer Denis-Olivier

Manzini Pascale

Marion Axel

Martinet Philippe

Mattenberger Nicolas

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Weidem Martine

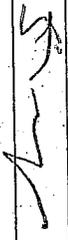
Melly Serge

Meyer Roxanne

Miéville Michel

Modoux Philippe

Mojon Gérard

Montangero Stéphane 

Mossi Michele

Neiryck Jacques

Neyroud Maurice

Nicolet Jacques

Nicolet Jean-Marc

Oran Marc

Papilloud Anne

Payot François

Pernoud Pierre-André

Perrin Jacques

Pidoux Jean-Yves

Pillonel Cédric

Podio Sylvie

Probst Delphine 

Randin Philippe

Rapaz Pierre-Yves

Ravenel Yves

Renaud Michel

Rey-Marion Alette

Rezzo Stéphane

Riesen Werner

Rochat Nicolas

Romano Myriam

Roulet Catherine 

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Ruiz Rebecca 

Rydlö Alexandre 

Schaller Graziella

Schobinger Bastien

Schwaar Valérie 

Schwab Claude

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

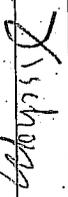
Surer Jean-Marie

Thuillard Jean-François

Tosato Oscar

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean 

Uffer Filip

Vallat Patrick

Venzelos Vassilis

Voilet Claude-Alain

Volet Pierre

Vuarnoz Annick 

Vuillemin Philippe

Weber-Jobé Monique

Wehrli Laurent

Wüthrich Andreas

Wyssa Claudine

Yersin Jean-Robert

Züger Eric 